



SEANCE ORDINAIRE N° 01/2017 du 08 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 8 février, les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Bernwiller, dûment convoqués le 2 février, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

Etaient présents : *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux*

*DITNER Mathieu
BAUR Patrick
BERNHARD Esther
CARTEAUX Dominique
DELEURY Bernard
DITNER Joseph
GREDEL Pierre-Paul
HELGEN Léonard*

*LABARTETTE Lionel
LEBER Marie-Thérèse
RAUSCHER Christophe
RICHERT Hubert
ROTH Jean-Luc
SCHMITT Frédéric
SCHNOEBELEN Gervais
STIMPFLING Bertrand*

Absents excusés : Mmes *KNECHT Sylvie, ZIROLI Manolita*, MM. GRASSER Jean-Claude et BITSCH Jean-Luc

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer **Frédéric SCHMITT** est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Compte Administratif : budget général, budget assainissement, budget réseau de chaleur,
- Compte de Gestion : budget général, budget assainissement, budget réseau de chaleur,
- Affectation du résultat : budget général, budget assainissement, budget réseau de chaleur,
- Budget Prévisionnel et taux d'imposition
- Budget Forêt
- Taxe Assainissement
- Assujettissement à la TVA du Budget Annexe de l'Assainissement
- Indemnités du Maire
- Convention SIG
- ONF : approbation état d'assiette 2018 et programme d'action 2017
- Demandes de subventions
- Amortissement
- Avenant Travaux Extension du silo Ammertzwiler
- Convention instruction du droit du sol
- Convention groupement de commande avec le SIAEP
- Recrutement temporaire d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour assurer le remplacement temporaire d'un agent
- Divers

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 3 novembre 2016.

1° COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET GENERAL

L'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2016 du Budget Général de la Commune présenté par Monsieur SCHITTLY Philippe après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.



DEPENSES FONCTIONNEMENT	738 487,93
RECETTES FONCTIONNEMENT	902 635,66
EXCEDENT 2016	164 147,73
EXCEDENT REPORTE DE 2015(002)	643 289,29
RECETTE TOTALES DE FONCTIONNEMENT	1 545 924,95
DEPENSES INVESTISSEMENT	982 362,48
RECETTES INVESTISSEMENT	935 529,54
DEFICIT 2016	46 832,94
DEFICIT REPORTE 2015 (001)	250 287,43
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 232 649,91
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	738 487 ,3
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 545 924,95
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	807 437,02
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 232 649,91
TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT	935 529,54
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	297 120,37
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	510 316,65

2° COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET GENERAL

Après examen du Compte Administratif 2016 et vérification conforme du Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

3° AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET GENERAL

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2016 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **807 437,02 €** et un déficit d'investissement de **297 120,37 €** l'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le montant de **510 316,65 €** en section de fonctionnement au compte 002 et le montant de **297 120,37 €** au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2017.

4° COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

L'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe réseau de chaleur présenté par Monsieur SCHITTLY Philippe après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	124 830.70
RECETTES FONCTIONNEMENT	108 927.42
DEFICIT 2016	15 903.28
EXCEDENT REPORTE DE 2015	86 931.64
RECETTE TOTALES DE FONCTIONNEMENT	195 859.06
DEPENSES INVESTISSEMENT	113 381.01
RECETTES INVESTISSEMENT	110 771.52
DEFICIT 2016	2 609.49
EXCEDENT 2015	152 967.42
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	263 738.94
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	124 830.70
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	195 859.06
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	71 028.36
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	113 381.01
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	263 738.94
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	150 357.93
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	221 386.29



5° COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Après examen du Compte Administratif 2016 et vérification conforme du Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

6° AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2016 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **71 028.36 €** et un excédent d'investissement de **150 357.93 €** l'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le montant de **71 028.36 €** au compte 002 de la section de fonctionnement et le montant de **150 357.93 €** au compte 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2017.

7° COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

L'assemblée à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Assainissement présenté par Monsieur SCHITTLY Philippe après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	49 844.74
RECETTES FONCTIONNEMENT	78 596.44
EXCEDENT 2016	28 751.70
EXCEDENT REPORTE DE 2015	104 550.54
RECETTE TOTALES DE FONCTIONNEMENT	183 146.98
DEPENSES INVESTISSEMENT	63 677.26
RECETTES INVESTISSEMENT	53 735.78
DEFICIT 2016	9 941.48
EXCEDENT 2015	131 897.64
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	185 633.42
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	49 844.74
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	183 146.98
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	133 302.24
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	63 677.26
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	185 633.42
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	121 956.16
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	255 258.40

8° COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après examen du Compte Administratif 2016 et vérification conforme du Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur Joël BEHR, trésorier, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

9° AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2016 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **133 302.24 €** et un excédent d'investissement de **121 956.16 €** l'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le montant de **133 302.24 €** au compte 002 de la section de fonctionnement et le montant de **121 956.16 €** au compte 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2017.



10° FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

A compter de cette année 2017, la Commune Nouvelle ne recevra plus qu'un unique état 1259 et votera des taux unifiés.

Compte tenu de leur très faible dispersion, il n'y a pas lieu d'appliquer une intégration fiscale progressive.

Après avoir délibéré du taux d'imposition à appliquer à chaque taxe locale directe, le Conseil Municipal **DECIDE** de retenir par 20 voix pour et 1 abstention, les taux unifiés suivants :

- **TH 14,92**
- **FB 11,10**
- **FnB 60,77**
- **CFE 22,64**

Le coefficient de variation proportionnelle retenu est de 1,000000.

11° BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET GENERAL

Le Budget Primitif 2017 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2017	
Dépenses de fonctionnement	1 138 000,00
Recettes de fonctionnement	1 138 000,00
Dépenses d'investissement	1 641 000,00
Recettes d'investissement	1 641 000,00

12° BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Le Budget Primitif 2017 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF 2017 RESEAU DE CHALEUR	
Dépenses de fonctionnement	223 000.00
Recettes de fonctionnement	223 000.00
Dépenses d'investissement	610 000.00
Recettes d'investissement	610 000.00

13° BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif 2017 **EST VOTE** par 15 voix pour et 2 abstentions selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT M49	
Dépenses de fonctionnement	191 000.00
Recettes de fonctionnement	191 000.00
Dépenses d'investissement	735 000.00
Recettes d'investissement	735 000.00



14° BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET FORET

Le Budget Primitif 2017 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF 2017 FORET	
Dépenses de fonctionnement	47 000,00
Recettes de fonctionnement	47 000,00
Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00

15° TAXE ASSAINISSEMENT

Afin d'uniformiser les taux de la redevance d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la commune, Monsieur le Maire propose différentes simulations.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de définir deux groupes d'abonnés et de leur appliquer respectivement les taux suivants :

- **Groupe A** dont la seule ressource est celle du réseau
 - Part variable 0,80 €/m3
 - Part fixe de 40,00 €/an
- **Groupe B** disposant de ressources alternatives par exemple un puits, en l'absence de mesure directe au moyen d'un dispositif de comptage :
 - Part variable 0,80 €/m3 sur une base de 40 m3/an par personne composant le foyer
 - Part fixe de 40,00 €/an

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à 16 voix pour et 1 abstention **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

16° ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'assujettir au régime réel de la TVA, avec une déclaration trimestrielle toutes les dépenses et les recettes, du budget annexe de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accepter cette proposition ;
- **CHARGE** M. le Maire de prendre contact avec le service des impôts des entreprises d'ALTKIRCH et avec le trésorier de la trésorerie de Dannemarie ;
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer tous documents afférents à ce sujet.

17° INDEMNITES DU MAIRE

Point remis à l'ordre du jour du prochain CM.

18° CONVENTION SIG

Le Département du Haut-Rhin met à la disposition des communes le SIG (Système d'Information Géographique) qu'il a élaboré. Afin d'obtenir les autorisations d'accès il y a lieu d'autoriser le Maire à signer la convention entre la commune et le Département en vue de formaliser les conditions d'utilisation de cet outil.



A l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

19° ONF : APPROBATION PROGRAMME D' ACTIONS 2017 ET ETAT D' ASSIETTE 2018

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions de l'ONF pour l'année 2017 et l'état d'assiette 2018 pour la forêt d'Ammertzwiler.

Programme d'actions 2017

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX DIVERS			
<input type="checkbox"/> Matzrialisation des lots de bois de chauffage Localisation : parcelles de l'EPC 2017	100,00	ST	
Sous-total			190,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : ouverture Localisation : 11	3 000,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 11	3,50	HA	
Sous-total			2 200,00 € HT
TRAVAUX CYNEGETIQUES			
<input type="checkbox"/> Création d'enclos témoin cynégétique Localisation : 12	1,00	U	
Sous-total			500,00 € HT
			Total : 2 890,00 € HT

Etat d'assiette 2018 – Forêt 2/40 Ammertzwiler

Groupe	UG	Surf. UG	VPR EA
Régénération	2_r	6,57	361,35
Amélioration	6_j	3,58	17,90
Irrégulier	15_i	3,88	353,08

Après en avoir pris connaissance l'Assemblée **DECIDE** à l'unanimité

- de retirer les travaux divers et les travaux cynégétiques
- d'accepter le programme d'actions pour 2017 pour un montant ramené à 2 200€ et l'état d'assiette pour 2018.

Les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Forêt.

20° DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal confirme le versement des subventions aux associations suivantes, tel que prévu par le tableau des subventions joint au BP 2017:

6574 Subv. de Fonct. aux assoc. et autres org.	BP 2017
Ass. Fête de la moisson	250.00
Conseil de Fabrique AMMERTZWILLER	250.00
Conseil de Fabrique BERNWILLER	250.00
Ass. Culture, racines et patrimoine	250.00
ABCDE Arboriculteurs	250.00
ACE	250.00



Amicale des Sapeurs Pompiers AMMERTZWILLER	350.00
Amicale des Sapeurs Pompiers BERNWILLER	400.00
Chorale Ste Cécile AMMERTZWILLER	100.00
Chorale Ste Cécile BERNWILLER	250.00
Ass. Gestion Salle Henner	950.00
Renc'Arts	250.00
Les enfants d'abord	250.00
UNC	150.00
APAMAD (portage repas, aide à domicile, 10 bénéficiaires)	250.00
APALIB (1 bénéficiaire)	50.00
Ass. Donneurs de Sang Balschwiller	200.00
Ass. Mieux vivre à St Morand	50.00
Ass. Les amis de l'hôpital	50.00
Banque alimentaire	150.00
Bibliobus	150.00
Fondation Patrimoine	150.00
Société d'histoire du Sundgau	50.00
Ets St Joseph Thann APA (1 personne)	100.00
Terre des Hommes Alsace	50.00
Delta Revie (téléalarme : 3 utilisateurs sur la commune)	50.00
Société des Amis aveugles et malvoyants du Haut-Rhin	50.00
FC Balschwiller (5 licenciés)	35.00

Les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2017.

21° AMORTISSEMENTS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Il revient à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement qu'elle souhaite voir retenues.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée **DECIDE** de retenir les durées suivantes :

Subventions versées par l'agence de l'eau au compte 13111 : 20 ans au compte 139111

Les dotations correspondantes apparaissent dans le budget primitif 2017.

22° AVENANT N°2 TRAVAUX EXTENSION DU SILO AMMERTZWILLER

Le Maire informe l'assemblée que le lot n°1 concernant les travaux d'extension du silo d'Ammertzwiler a fait l'objet de modifications. Il précise les différents postes concernés et donne les explications techniques.

LOT n°1 Entreprise ROESCH Montant du marché : 13 288.26 H.T.
Montant de l'avenant : 1 706.50 H.T.
Nouveau montant du marché : 14 994.76 H.T.



Monsieur le Maire rappelle que ce montant correspond à une augmentation d'environ 14.93%.
Les crédits du C/2131 du budget primitif 2017, du budget annexe réseau de chaleur, sont suffisants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter cet avenant pour un montant H.T. de **1 706.50€**
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces connexes.

23° CONVENTION INSTRUCTION DU DROIT DU SOL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les autorisations du sol sont instruites par le PETR du Pays du Sundgau à la suite de désengagement de l'Etat.

Au vu de ces explications, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la convention est tacitement reconduite pour un an.

24° CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SIAEP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'une voie verte entre Ammertzwiler et Bernwiller. Vu l'ampleur des travaux de voirie nécessaires à ce projet, le Président du SIAEP a proposé de renouveler sur l'emprise du chantier la conduite d'eau potable ainsi que les branchements. L'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 régissent les marchés publics.

Ces textes permettent à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la mise en place d'un tel groupement de commandes dans le cadre des travaux à réaliser concomitamment avec le SIAEP. Il donne lecture à l'assemblée du projet de convention.

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce connexe.

25° CAO GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SIAEP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les membres de la CAO du groupement de commande doivent être membres de la CAO communale.

Après un vote,

- M. LABARTETTE Lionel est élu en tant que membre titulaire
- M. ROTH Jean-Luc est élu en tant que membre suppléant

de la CAO du groupement de commande présidée par M. SCHITTLY Philippe, coordonnateur.

26° RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT POUR ASSURER LE REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT

DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

L'assemblée délibérante;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;



CONSIDERANT que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré **DECIDE** :

- d'autoriser Monsieur le Maire (ou le Président) à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

27° DIVERS

- Arrêt de bus rue de l'école : pour des raisons de sécurité la demande sera faite auprès du transporteur Gast afin qu'il prenne les collégiens et les lycéens à l'arrêt de bus situé dans la rue de l'Ecole
- Devis trottoir rue des Jardins : le devis de la société ENCER s'élève à 2 500 € H.T.
- Mme BERHNARD Esther a été interpellée par un administré sur le site des déchets verts. Il a demandé qu'un marchepied soit installé pour faciliter le déchargement des seaux ou des sacs de déchets verts. Monsieur le Maire explique que l'installation ne peut pas être modifiée et que la hauteur sert à éviter toute chute dans la benne.
- M. RAUSCHER Christophe rapporte à l'assemblée que l'association Renc'arts sollicite la salle du bas de la mairie pour leurs rencontres du lundi soir. Il conviendra de réfléchir à un règlement. La salle devra être équipée en tables et en chaises et les associations devront pouvoir récupérer une clé. L'assurance sera contactée pour connaître le statut de cette salle lors de la mise à disposition à des associations.
- Il poursuit avec la journée citoyenne du 20 mai 2017. Les travaux proposés sont la réfection des arrêts de bus, la mise en peinture des poteaux incendie et l'entretien de l'arborétum.
- M. HELGEN Léonard fait un point sur le transport solidaire.
- M. DELEURY Bernard fait part au conseil de plusieurs faits d'incivilité :
 - o Déchets sauvages déposés à l'arborétum
 - o Ainsi que dans la rue du 11 juillet
 - o Plusieurs m² de maïs ont été endommagés dans les champs
 - o Des dégâts ont été constatés dans le bâtiment du presbytère
- Il est demandé au secrétariat de transmettre aux conseillers un plan à jour avec le nom de toutes les rues.

Fin de la séance : 00h00